

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Extrait du Registre des Délibérations
MERCREDI 27 MARS 2024
SAINT-MARSAULT

Le vingt-sept mars deux mille vingt-quatre, à 18h00, le Conseil d'Administration de la Régie Office du Tourisme s'est réuni Saint-Marsault, sous la présidence de Monsieur Philippe ROBIN, Président.

Membres : 25 – Quorum : 13

Présents (15) : Karine PIED, Sylvie BAZANTAY, Serge BOUJU, Armelle CASSIN, Dany GRELLIER, James HERVE, Virginie JEANNEZ, François MARY, Roland MOREAU, Maryse NOURISSON-ENOND, Sylvie RENAUDIN, Anne-Marie REVEAU, Philippe ROBIN, Alain ROUSSELOT, Dominique TRICOT

Pouvoirs (1) : Nathalie JADAUD pouvoir à Philippe ROBIN

Absents (10) : Alain BRILLANCEAU, Pierre BUREAU, Gaëtan DE TROGOFF, René DOCHLER, Stéphanie FILLON, Séverine GROVER, Nathalie JADAUD, Rachel MERLET, Rodolphe ROUE, Bernard SALMON

Date de convocation : 21-03-2024

Secrétaire de séance : Monsieur Alain ROUSSELOT

ADMINISTRATION GENERALE

Animations 2024 - Visites guidées en canoë : fixation des Tarifs

Dans le cadre de la politique d'animations du territoire, l'Office de Tourisme organise des visites guidées originales en canoë sur l'Argenton en partenariat avec l'Association « Détours dans l'eau ».

Le but de cette visite est de découvrir le patrimoine de la ville d'Argenton (Commune d'Argentonnay) depuis la rivière, ce qui offrira un point de vue différent.

Cette visite se fera à 2 voix : Charlène BOUFFARD, guide touristique de l'office de tourisme parlera du patrimoine bâti et de l'Histoire des lieux ; et Guillaume BITTON, intervenant de l'association, détenteur du Brevet d'éducateur sportif Canoë-kayak qui l'autorise à accueillir du public, évoquera la biodiversité de la rivière et de ses abords.

La capacité d'accueil sera de 15 personnes pour garantir une bonne qualité d'écoute. L'association peut accueillir jusqu'à 20 personnes sur l'eau. Les participants (adulte comme enfant) devront savoir nager.

Il est proposé au Conseil d'Administration de fixer le prix des visites guidées :

Tarif unique : 9 € / participant

Il est indiqué que l'office de tourisme prend en charge une partie du coût lié à cette visite afin qu'elle soit accessible au plus grand nombre. Le coût de la prestation canoë est de 280 €.

Le conseil d'administration de la Régie Office de Tourisme, est invité à :

- **adopter les tarifs proposés ;**
- **autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Régie Office du Tourisme,
Philippe ROBIN,

Transmis en préfecture le 04/04/2024

Notifié ou publié le 04/04/2024

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

